

DECISION N° 2026- **053**
RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITE PARIS CITE POUR LE
COLLOQUE « GRAINE, SEMENCE ET CRÉATION » SOUTENU PAR LE COLLEGE
INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

Le Président de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu les articles L345.1 à L345.7 du code de la recherche ;

Vu les articles D345.1 à D345.17 du code de la recherche ;

Vu la programmation 2025 du collège international de philosophie ;

Vu la décision du Bureau de l'assemblée collégiale du collège international de philosophie n°009/2026 ;

DECIDE :

Article 1 : Le colloque « Graine, semence et création », organisé du 18 au 20 juin 2025 par le CERILAC (UFR Lettres, Arts et Cinéma, Université Paris Cité), sous la responsabilité scientifique de Mme Patricia-Luce Limido, en association avec Mme Manola Antonioli, le collège international de philosophie et l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, a bénéficié du soutien du collège international de philosophie.

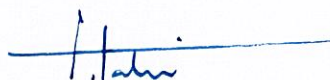
Article 2 : Une subvention de 1000 euros est versée à l'Université Paris Cité (SIRET 130 025 737 00011), établissement de rattachement du CERILAC, pour soutenir l'organisation du colloque mentionné à l'article 1 de la présente décision. Cette subvention régularise le soutien accordé en 2025 par le collège international de philosophie, qui n'avait pas fait l'objet d'un versement.

Article 3 : Cette subvention peut financer des dépenses de fonctionnement et n'est pas soumise aux frais de gestion. S'agissant d'une participation sans contrepartie pour l'EPCC, la somme versée n'est pas assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Article 4 : L'Université Paris Cité s'engage à affecter, le plus rapidement possible et sans application de frais de gestion, l'intégralité du montant de la subvention au CERILAC (UFR Lettres, Arts et Cinéma), au titre des dépenses liées au colloque mentionné à l'article 1.

Article 5 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aubervilliers, le 13/10/2026



Président de l'établissement public
Campus Condorcet

**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord

Affichée et publiée le : 13/10/2026
Exécutoire le : 13/10/2026